

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 4 mai 2022

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 70 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Pierre LAGET - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Perrine PRIGENT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par Sandrine MAUREL - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Julien BERTEI représenté par Corinne BIRGIN - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Mathilde CHABOCHE représentée par Eric MERY - Saphia CHAHID représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Agnès FRESCHER - Bernard DEFLESSELLES représenté par Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOL représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Etienne TABBAGH - Cédric JOUVE représenté par Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Eric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Pierre LEMERY représenté par Anne MEILHAC - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Marie MICHAUD représentée par Lourdes MOUNIEN - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Benoît PAYAN représenté par Sophie GUERARD - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Gilbert SPINELLI représenté par Nadia BOULAINSEUR - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Camélia MAKHLOUFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Mireille BALLETTI - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Romain BRUMENT - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Bruno GILLES - Roger GUICHARD - Sébastien JIBRAYEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Denis ROSSI.

Sont partis en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monsieur Jean-Marc SIGNES est parti à 15h27 - Monsieur Sébastien BARLES est parti à 15h47 - Monsieur Yves MORAINÉ est parti à 16h32.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Mai 2022

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 001-197/22/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Grand Luminy - Approbation d'une convention

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 22/20113/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole.

Aux côtés de l'aéronautique-mécanique, du maritime, de la logistique, des industries numériques et créatives, de l'environnement et l'énergie, la santé est une des filières d'excellence du territoire, dont le soutien est priorisé au sein de la stratégie de développement économique métropolitaine.

Les biotechnologies et plus particulièrement l'immunologie sont au cœur d'un marché en forte croissance, porté par des enjeux à la fois scientifiques et économiques.

Le potentiel de la Métropole Aix-Marseille-Provence est remarquable dans ce domaine, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HaliuDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, Click4Tag, Coral Biome, Neurochlore, Diamidex, C4 Diagnostic...).

Afin d'offrir un environnement favorable à la filière santé, et plus spécifiquement le développement des biotechnologies, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (les bâtiments Luminy Biotech I, II, III et bâtiment Beret Delage) ainsi qu'un dispositif d'appui à l'innovation à travers le soutien du pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster à vocation mondiale Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur interuniversitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises et l'animation de l'écosystème du village d'entreprises de MI-Biopark à Luminy.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (33 membres associés et 21 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise. L'association a pour mission de :

- De promouvoir l'entrepreneuriat et d'accompagner dans leur développement les entreprises innovantes, plus particulièrement dans la filière biologie/santé et notamment sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- De contribuer à la promotion, à l'animation et au développement du complexe scientifique, entrepreneurial, culturel et de loisirs de Marseille Luminy

Plus spécifiquement, pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'Association se propose notamment de continuer ou d'entreprendre les actions suivantes :

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Mai 2022

- Proposer des solutions d'hébergement et de services aux entreprises innovantes ;
- Aider les porteurs de projets innovants dans leur projet de création d'entreprise ;
- Participer au fonctionnement des structures d'accompagnement de la filière biologie/santé ;
- Fédérer les différents acteurs du complexe de Marseille Luminy autour d'actions communes ;

En 2021, l'association avait perçu une subvention de 90 000 euros pour un budget de 855 000 euros, soit 10,5 %.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mise en place de la nouvelle stratégie initiée en 2020 :

1. L'association a fait évoluer le Conseil d'Administration et ses membres en adéquation avec la nouvelle stratégie qui a donné lieu à la réaction de **nouveaux statuts** avec une nouvelle composition des membres et une grille de cotisations associée.
2. AGL a poursuivi le travail engagé de projet de **certification ISO 9001-2015** pour garantir la satisfaction de ses clients et s'assurer de produire des services conformes.

Pour l'année 2021, dans le cadre de l'**accompagnement des entreprises**, AGL a :

1. Mis en place des comités d'implantation et de suivi afin de répondre aux demandes des **prospects** souhaitant se développer au sein de la pépinière et de gérer les **mouvements d'entreprise**
2. Réalisé **des aménagements et optimisé les services techniques** (rénovation de 2 laboratoires, montée en gamme d'un laboratoire P2 au Bâtiment B, installation d'un climatiseur, ...) pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures et des équipements mutualisés
3. Proposé des packs d'accompagnement premium et payant aux Biotechs métropolitaines et compléter l'offre d'accompagnement des entreprises en Santé du territoire
4. Réalisé **une enquête RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises), par le biais du cabinet de conseil junior de Kedge Business School, auprès des salariés de la pépinière d'entreprises afin de mesurer les impacts sociétaux, sociaux et écologiques de l'activité et d'interroger le sens des responsabilités de chaque entreprise au sein de la pépinière.
5. Participé à **plusieurs comités de sélection/engagement** des acteurs de l'écosystème afin d'apporter l'expertise en biotech, être informé de nouveaux projets en santé ou de nouveaux dispositifs, identifier des pistes d'actions communes à mettre en place

Les actions, dans le cadre de l'animation et la promotion, prennent la forme de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site et réseaux sociaux) ainsi que l'organisation et la participation à de nombreux événements. AGL a lancé les actions suivantes en 2021 :

1. Organisation de **Déj'biotech et Webinaires** afin de **sensibiliser** les équipes dirigeantes sur des sujets ou problématiques spécifiques qu'ils n'auraient pas traités par eux-mêmes, **créer du lien** et un moment de rencontre entre les dirigeants d'entreprises, développer un **réseau** de prestataires et **faire connaître** Grand Luminy auprès des autres Biotechs métropolitaines
2. **Mutualisation** de certaines actions de formation des entreprises : manipulation des extincteurs, ...
3. **Développement de la page LinkedIn** afin d'être visible sur ce réseau social, de mettre en avant les informations pertinentes et qualifiées et faire connaître la structure positionnée sur l'axe santé/entrepreneuriat à un plus large public

La pépinière a connu un niveau d'activité important puisque la totalité des locaux disponibles a été loué. Du fait de l'occupation presque maximale des bâtiments, la charge de travail des plateformes mutualisées a encore augmenté.

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière quinze entreprises de pointe pour un effectif total de 98 salariés.

Sur l'année 2022, l'association va poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de repositionnement de l'association par **la redéfinition d'une identité claire** afin de créer une marque liée à la nouvelle offre d'accompagnement et d'animation, faire connaître cette nouvelle marque et augmenter sa visibilité.

Le projet de **certification ISO 9001-2015** continue afin que l'association se mette en **conformité** avec les exigences de la norme pour devenir un **prestataire certifié ISO** pour les clients et avoir **une reconnaissance externe** du travail d'AGL afin de se préparer à de possibles mises en concurrence.

Signé le 4 Mai 2022
Reçu au Contrôle de légalité le 9 Mai 2022

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative à l'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille-Provence doit émettre un avis sur l'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la métropole approuvant l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Grand Luminy.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI